

Quand on professe la foi catholique, on n'assiste pas à la messe !

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#)

Date : 8 juin 2011

Le dimanche de Pentecôte à la [paroisse de Wimereux](#) dans le diocèse d'Arras, il y a la "Profession de foi" de jeunes de la Paroisse. On lit dans les annonces paroissiales et on entend aux "annonces " faites à la fin de la messe dans l'église : **dimanche, jour de profession dans notre paroisse, il n'y aura pas de messe, mais seulement et tout simplement une célébration au cours de laquelle les jeunes feront "leur profession de foi"**. Stupeur des paroissiens de cette station balnéaire de la Manche de 8 000 habitants avec un curé résidant, qui n'avaient pas été prévenus. Une pétition circule. En effet, il semble difficile d'en parler à l'évêché où **Mgr Jaeger** a d'autres chats à fouetter !

Ce n'est la première fois que les paroissiens sont mis au pied du mur. La semaine dernière, un prêtre à la retraite devait assurer la messe. Les paroissiens découvrent en arrivant que c'est une "ADAP" (assemblée dominicale en l'absence de prêtre) au cours de laquelle les lectures ne sont pas celle du jour; en l'espace d'une heure, six chants avec tous leurs couplets; pas un instant de silence et recueillement; l'orgue tonitrué en permanence...

Les paroissiens n'en peuvent plus. Ils voudraient tout simplement, humblement et librement pratiquer leur foi en communion avec la Sainte Eglise.